

PETIT TRAITÉ DES CINQ ORDRES DE COLONNES

PAR JACQUES ANDROUET DU CERCEAU

AU LECTEUR, S.

Encore que plusieurs excellents personnages ayant par ci devant traité de cette matière avec amplitude de labeur, ce qui pourrait selon aucuns faire estimer ce petit narré superflu, néanmoins je m'assure que les lecteurs qui sauront mon intention, ne le pourront prendre qu'en bonne part, considéré qu'il ne déroge en rien aux ouvrages antiques, mais fait seulement une brève et sommaire déclaration, par laquelle on pourra connaître particulièrement et en peu de paroles la distinction des cinq ordres de colonnes, et les mesures d'icelles. Plus se trouvera outre chacun d'iceux ordres, quelques colonnes avec enrichissement et ornements que j'y ai ajoutés, par lesquels on pourra voir la manière de pouvoir orner un chacun ordre, selon le plaisir de ceux qui s'en voudront servir en leurs ouvrages. Et d'autant que de naguères j'ai mis en lumière quelques livres d'Architecture, je me suis persuadé n'être hors de raison de laisser couler cette petite instruction pour les accompagner.

À Paris,
Pour Jacques Androuet du Cerceau.
1583.

[f. Aï]

L'ordre toscan.

Le corps de cette colonne doit avoir de hauteur six mesures, prenant pour une mesure le diamètre de la grosseur qu'elle aura par le bas. On prendra l'une de ces six mesures pour partir par le milieu ; l'une partie sera pour la base, et l'autre pour le chapiteau. L'amoindrissement de la colonne par le haut se fera, partissant en quatre parties égales le diamètre de la grosseur du bas de ladite colonne ; trois parts desquelles seront la mesure qu'elle aura par le haut, et par les lignes qui descendent perpendiculairement de la saillie du chapiteau au bas d'icelui corps de colonne, se verra l'amoindrissement d'icelle par haut être d'une huitième partie de chaque côté. Donc pour revenir au trait du susdit amoindrissement, soit la longueur du tronc de ladite colonne divisée en trois parties égales, laissant la première partie, à savoir celle du bas en son entier, au dessus de laquelle sera figuré un demi-cercle ; les deux autres parties seront par ensemble divisées en autant de parties que semblera bon être, autant de divisions y aura au demi-cercle, lesquelles seront prises et compassées selon que ci-après est dit. À savoir que du plus étroit de la colonne se tirera deux lignes perpendiculaires qui finiront sur le demi-cercle susdit ; adonc ce qui restera d'icelui demi-cercle, hors la voie d'icelles lignes, sera, comme dit est, compassé en autant de parties comme sont les deux tiers de la colonne susdite. Lors se tirera de la première division du cercle à la première division de la colonne lignes droites, et de la seconde du cercle à la seconde de la colonne, de la tierce à la tierce, et ainsi consécutivement, s'arrêtant chacune à l'endroit de sa division ; et se trouvera en ce faisant l'amoindrissement d'icelle colonne en trait courbe. Restera par après à l'ouvrier de polir et adoucir les anglets où se rencontrent les lignes de la diminution. Le moyen de diminuer cette colonne servira pour toutes autres : et d'autant que leur diminution n'est pas de toutes d'une quarte partie, et aussi qu'étant plus hautes, l'adoucisement en sera plus aisé à faire.

Il est dit ci-dessus de la base que sa mesure sera d'un demi-diamètre de la grosseur qu'aura la colonne par le bas, que l'on appelle communément un modèle. Ledit modèle parti en deux, l'une partie sera pour le plinthe, puis sera derechef divisée l'autre partie en trois, dont deux d'icelles seront pour le tore, l'autre partie qui restera sera pour le cincte, lequel cincte est un membre du tronc de la colonne, et se doit faire le joint entre icelui et le tore. Pour la saillie faudra dresser un carré, dans lequel soit une circonférence telle que celle du corps de la colonne par bas, puis soit tirée une autre circonférence qui ferme les angles d'icelui carré, et fermer derechef cette circonférence d'un carré, qui sera la saillie du plinthe, soit rond ou carré.

Le chapiteau, comme dit est, aura pour mesure un modèle, comme la base, lequel divisé en trois parties, la première sera pour l'abaque ou autrement tailloir ; la seconde partie sera derechef divisée en quatre parties, les trois pour l'échine, et une pour son filet ; la troisième sera pour la frise. L'astragale dessous le chapiteau aura pour mesure la moitié de la frise dudit chapiteau. Icelle mesure divisée en trois, les deux seront pour l'astragale, et l'autre pour son filet. Le joint du tronc de la colonne par haut se doit faire entre l'astragale et la frise du chapiteau. La saillie dudit chapiteau sera selon la grosseur du corps de la colonne par bas, quelque peu davantage pour avoir meilleure grâce.

Le piédestal se fera rond ou carré, et aura pour hauteur et grosseur la diamètre du plinthe de la base de la colonne, laquelle hauteur divisée en quatre, sera ajoutée une d'icelles quarts parties pour sa cime, et autant pour son plinthe, qui feront six mesures en tout le piédestal.

Sera l'architrave au-dessus du chapiteau, qui aura un modèle, lequel parti en six, une d'icelles parties sera pour la ténia.

Sera pareillement la frise d'un modèle.

Aura pareillement la corniche un modèle, qui parti en quatre, la première partie sera pour la cimaise, la seconde et tierce pour la couronne, la quatrième partie pour la cimaise d'au-dessus.

Par les petits ronds et mesures marquées sur les dessins se voient les mesures et saillies des moulures et de toutes les parties de cette colonne.

L'ordre dorique

Le corps de cette colonne doit avoir de hauteur sept mesures, prenant pour une mesure le diamètre de la grosseur qu'elle aura par le bas, lequel diamètre est réduit selon Vitruve en deux modèles. Se donnera donc pour mesure à la base un modèle, et autant pour le chapiteau. Le modèle d'icelui chapiteau se divisera en trois parties : la première sera pour la frise, la seconde pour l'échine et ses anneaux, la tierce divisée en trois parties, on en donnera deux à l'abaque ou tailloir, et l'autre partie pour sa cimaise. La saillie des moulures de ce chapiteau se fera de leur carré, excepté l'abaque qui se coupe tout court comme vous le verrez par la figure.

L'autre modèle pour la base étant divisé en trois, la partie d'au-dessous servira pour son plinthe. Seront par après divisées par ensemble les deux autres parts en quatre, la partie de dessus sera pour le premier tore, puis des trois parties qui restent en soient faites deux : celle de dessous sera pour le

tore de dessus le plinthe, et l'autre partie pour le trochile, lequel divisé en sept, l'une partie sera pour le filet de dessus, et une autre pour le filet de dessous. La base aura de chacun côté saillie de la moitié de sa hauteur.

Le tronc de la colonne sera diminué par le haut d'une sixième partie, qui fera diminution d'une douzième de chacun côté. Se divisera ledit tronc en trois parties, au-dessus de la première partie se dressera

f. A ii

un demi-cercle qui voudra pour procéder à faire de cette (*vis*), ainsi que de la toscane.

Le piédestal prendra sa grosseur sur le diamètre du plinthe de la base, et sa hauteur sera d'une ligne diagonale traversant un carré semblable au corps dudit piédestal. Icelle hauteur divisée en cinq parties, ajoutera on une d'icelles parties pour sa cimaise, et une autre partie pour son plinthe : adonc se trouvera le piédestal de sept parties, comme la colonne.

L'architrave sera d'un modèle, lequel étant divisé en sept, la partie de dessus sera pour la ténia.

La frise aura un modèle et demi.

La corniche aura de hauteur un modèle et une cinquième partie, le tout étant divisé en quatre parties et demie : les deux parties du dessous seront pour la couronne et chapiteau, lesquelles deux parties étant divisées en onze, les six parts seront pour la couronne, laquelle aura de saillie deux fois sa hauteur. Faisant sept parties des cinq parts qui restent, on en donnera quatre au chapiteau, et trois à sa cimaise.

Puis des deux parties et demie qui restent, la demie sera pour la cimaise de dessus la couronne,

Les deux parties qui restent seront divisées en six parts : la doucine en aura cinq, et la sixième partie sera pour son bord et filet.

L'ordre ionique

Le corps de cette colonne doit avoir de hauteur huit mesures, prenant pour une mesure le diamètre de la grosseur qu'elle aura par le bas. Se donnera pour mesure à la base un modèle, et pour le chapiteau un tiers du diamètre de la grosseur de la colonne par bas, qui reviendra à deux tiers d'un modèle, lesquels deux tiers divisés en six parties et demie, la partie et demie de dessus sera pour l'abaque, à savoir la partie entière pour le plinthe de l'abaque et la demie pour son cincte. La bande des volutes aura de largeur deux d'icelles mesures, et deux pour la partie de la cimaise ; le reste sera pour les filets ou autrement astragale. Les rouleaux de l'abaque pendent du haut d'icelui en bas de la hauteur d'un modèle, et auront de saillie de chacun côté la sixième partie de l'abaque.

La base, comme dit est, aura un modèle, lequel aura saillie de chacun côté d'une cinquième partie de la grosseur de la colonne par le bas ; icelui modèle sera divisé en trois parties, celle de dessous sera pour le plinthe, les deux parties qui restent, étant divisées en trois, la partie de dessus sera pour le tore. Puis pour faire les deux scoties <O>u trochiles et leurs membrures, il faudra diviser chacune de ces deux parties en six ; l'astragale en aura une partie et son filet la moitié, le cincte de dessous le tore aura une autre sixième partie, le reste sera pour le trochile ; en la partie de dessous s'en fera tout ainsi, excepté que le cincte de dessus le plinthe ne se fera que de la moitié d'une sixième partie.

La diminution de cette colonne se fera suivant l'ordre dorique.

Le piédestal prendra sa grosseur sur le diamètre du plinthe de la base, et sa hauteur sera un carré et demi semblable à la grosseur de ce piédestal ; cette mesure étant divisée en six parties, on ajoutera une d'icelles sixièmes parties pour la cime d'icelui, et une autre telle partie pour sa base ou plinthe, et ce faisant sera le piédestal de huit parties.

L'architrave aura un modèle lequel se divisera en deux : la partie d'en bas se partira derechef en deux et demie, la fasce de dessous aura une d'icelles deux parties et demie, la seconde fasce aura la partie et demie qui reste. L'autre moitié de l'architrave se partira en trois et demie ; les deux et demie seront pour la troisième fasce, et l'autre partie pour sa cimaise.

La frise et la corniche se feront de deux modèles et demi, lesquels divisés en deux, une partie sera pour la frise et l'autre pour la corniche.

La partie de la corniche étant divisée en sept, les trois parties de dessous étant derechef parties en cinq seront pour les dentilles et cimaises, à savoir deux d'icelles cinq parties pour les cimaises de dessus et de dessous les dentilles, et le reste pour icelles dentilles. Et des quatre autres parties restant des sept ci-dessus, en sera pris une douzième partie pour le cincte ou bord de la doucine, et le surplus parti par la moitié, une partie sera pour icelle doucine, l'autre partie pour la couronne, et la cimaise d'au-dessus qui sera d'une tierce partie de ladite couronne, un peu moins.

L'ordre corinthe

Le corps de cette colonne doit avoir neuf mesures, prenant pour une mesure le diamètre de la grosseur qu'elle aura par le bas. La hauteur de la base sera d'un modèle, et la hauteur du chapiteau sera de deux.

La diminution de cette colonne se fera semblable à la ionique.

Le modèle de la base se divisera en quatre parties, la partie de dessous sera pour le plinthe, puis partissant les trois qui restent en cinq, la partie de dessus sera pour le tore d'en haut, puis réduisant le

reste en trois, la partie de dessous sera pour le tore d'en bas : les deux autres parties seront pour les astragales, trochiles, et filets ; la saillie de la base se fera comme celle de la dorique.

Le chapiteau étant, comme dit est, de deux modèles, se partira en sept, la partie de dessus sera pour l'abaque. Du reste étant fait trois égales divisions, la première sera pour les moindres feuilles, la seconde pour les moyennes, la tierce pour les volutes.

Le piédestal prendra sa grosseur sur le diamètre du plinthe de la base, et sa hauteur se fera d'un carré semblable à la grosseur dudit piédestal, et de la moitié d'une ligne diagonale traversant icelui. Sa hauteur étant divisée en sept parties, on ajoutera une autre septième partie pour sa cime, et encore une septième

[f. Aiii]

partie pour sa base, et ainsi sera icelui piédestal de neuf parties.

L'architrave sera d'un modèle, qui divisé en deux parties, la partie de dessous se partira en trois ; la première fasce aura une d'icelles mesures, les deux autres mesures seront pour la fasce du milieu et ses filets ; la partie d'en haut se divisera en trois parties et demie, la partie de dessus sera pour la ténia, les deux autres parties et demie pour la supérieure fasce.

La frise et corniche auront de hauteur deux modèles et demi, à savoir à la frise un modèle et un quart, et à la corniche autant.

Icelle corniche se partira en deux, la partie de dessous se divisera en cinq, la première partie pour la cimaise, deux pour les dentilles, et deux pour l'échine de dessous la couronne et sa cimaise ; on fera du surplus comme à la corniche ionique.

L'ordre composite

Le corps de cette colonne doit avoir dix mesures, prenant pour une mesure le diamètre de la grosseur qu'elle aura par le bas.

La hauteur de la base se fera d'un modèle, et se fera semblable que la corinthe.

Le chapiteau aura de hauteur deux modèles, et se fera selon l'ordre du ionique et corinthe.

Le piédestal prendra sa grosseur sur le diamètre du plinthe de la base, et sa hauteur sera de deux carrés semblables à sa dite grosseur, laquelle hauteur étant partie en huit, ajoutera on une autre huitième partie pour sa cime, et une autre pour le plinthe : ainsi se trouvera ce piédestal de dix parties.

L'architrave, frise et corniche auront de hauteur ensemble trois diamètres du haut du tronc de la colonne, un pour l'architrave, autant pour la frise, et l'autre pour la corniche.

La corniche se compose de plusieurs moulures qui se prennent des autres ci-devant.

On prendra la sixième partie de ladite frise pour la cimaise de dessous la corniche.

Toutes ces susdites mesures ont été ainsi reçues et approuvées pour la perfection dont on a jugé les ouvrages esquelles ils (*sic*) ont été suivies, car d'autant qu'il s'en est fait, et fait on encore à présent de diverses, et infinies mesures, appartient à l'ouvrier de bon jugement de bien remarquer et considérer les convenances et mieux séances d'icelles.

FIN.

Pl. I : ordre toscan

Pl. II : ordres toscans ornés

Pl. III : ordre dorique

Pl. VI : ordres doriques ornés

Pl. V : ordre ionique

Pl. VI : ordres ioniques ornés

Pl. VII : ordre corinthien

Pl. VIII : ordres corinthiens ornés

Pl. IX : ordre composite

Pl. X : ordres composites ornés

Pl. XI : ordres “ composés ” 1

Pl. XII : ordres “ composés ” 2

Planches diverses reliées à la suite de l'ouvrage (voir fiche bibliographique)